

First Phosphate salue le discours électoral fédéral canadien sur le développement des réserves de phosphate igné propre du Québec

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 22 avril 2025) - First Phosphate Corp. (CSE : PHOS) (OTCQB : FRSPF) (FSE : KD0) (« First Phosphate » ou la « Société ») applaudit le dialogue sur le développement des réserves québécoises de phosphate igné propre, qui a eu lieu lors du débat des élections fédérales canadiennes, le 17 avril 2025 à Montréal, Québec, Canada.

Lors du débat, interrogé sur le développement des minéraux critiques au Canada, Yves-François Blanchet, chef du Bloc Québécois, a déclaré :

« Le Québec a probablement les réserves de phosphate propre les plus importantes en Amérique du Nord, situées au Saguenay-Lac-Saint-Jean (Québec). C'est très important, il faut l'exploiter. C'est la meilleure façon d'utiliser le Port de Saguenay comme infrastructure dont nous avons besoin. »

Rediffusion du débat : https://www.youtube.com/watch?v=AtpA_i9M3-g&t=4169s

« Voir le phosphate discuté au plus haut niveau durant un débat électoral national démontre une acceptation politique du potentiel de contribution du phosphate igné propre au développement des industries canadiennes et aux priorités nationales », a déclaré John Passalacqua, PDG de First Phosphate. « Cela valide tout ce que nous construisons avec rigueur chez First Phosphate : une chaîne d'approvisionnement nord-américaine entièrement intégrée et résiliente pour les batteries au phosphate de fer lithié (LFP), essentielles à l'automatisation manufacturière, à l'intelligence artificielle, à la robotique et au stockage d'énergie. »

Le phosphate (apatite) a été ajouté à la **Liste des minéraux critiques du Québec** en janvier 2023 : <https://firstphosphate.com/fr/PhosphateQuebec>

Le phosphate (phosphore) a été ajouté à la **Liste des minéraux critiques du Canada** en juin 2024 : <https://firstphosphate.com/fr/PhosphateCanada>

La Société estime que le développement des ressources en phosphate du Canada générera des retombées économiques importantes, incluant la création d'emplois dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean (Québec), l'innovation technologique, et une sécurité nationale accrue grâce à une chaîne d'approvisionnement plus résiliente.

Les avantages stratégiques de First Phosphate

- **Ressources de phosphate à haute pureté**
La Société détient plus de 1 000 km² de concessions rares en phosphate igné à haute pureté au Québec, capables de soutenir une production annuelle de plus de 350 GWh de batteries LFP. Son minerai de phosphate est parmi les plus purs au monde, naturellement faible en éléments indésirables et extractible sans solvants.
- **Procédé avancé**
Le minerai de phosphate à haute pureté de First Phosphate peut être raffiné de manière durable en matériau de qualité batterie sans générer de dépôts de gypse contaminé, un sous-produit fréquent dans le traitement de minerais de phosphate à faible teneur.
- **Intégration verticale complète**
La Société est idéalement placée pour gérer l'ensemble de la chaîne de valeur, de l'exploitation minière à la production de matériau actif de cathode (CAM) pour LFP, garantissant traçabilité,

contrôle qualité et sécurité d'approvisionnement.

- **Localisation stratégique et infrastructures**

Implantée dans le pôle industriel de Saguenay-Lac-Saint-Jean, Québec, First Phosphate bénéficie d'une main-d'œuvre qualifiée, d'un aéroport régional, d'un port en eau profonde vers les marchés mondiaux et d'un accès ferroviaire vers les marchés nord-américains.

- **Partenariats solides**

La Société développe sa chaîne d'approvisionnement en collaboration avec d'importants partenaires dans les secteurs du phosphate, du fer et des batteries LFP, et a établi des accords avec les communautés industrielles et autochtones locales.

- **Avancées significatives dans le développement**

Parmi ses réalisations figurent un rapport technique NI 43-101, une évaluation économique préliminaire (EEP), et des installations pilotes en minéralogie/ métallurgie, acide phosphorique, valorisation du gypse et production de poudre de fer. Des études préliminaires de pré faisabilité et de faisabilité ont également été menées pour les usines d'acide phosphorique et de phosphate de fer. Des ententes d'achats et d'approvisionnement sont déjà en place.

Avantage logistique de First Phosphate au Saguenay-Lac-Saint-Jean, Québec, Canada



Vidéo corporative complète disponible à l'adresse :

<https://www.firstphosphate.com/fr/BeginLamarche3D>

To view an enhanced version of this graphic, please visit:

https://images.newsfilecorp.com/files/8917/249222_d56b3019248c9a5d_001full.jpg

En sécurisant une chaîne d'approvisionnement domestique fiable pour les batteries LFP, First Phosphate vise à permettre aux fabricants nord-américains de réduire leur dépendance aux matériaux étrangers et de diriger la prochaine génération de chaînes d'approvisionnement automatisées et robotisées avec confiance.

À propos de First Phosphate Corp.

First Phosphate (CSE : PHOS) (OTCQB : FRSPF) (FSE : KD0) est une société de développement minier dédiée à la production de phosphate de haute pureté pour l'industrie des batteries LFP. La Société s'engage à une extraction et une purification durables avec une faible empreinte carbone anticipée. Son modèle intégré verticalement relie directement l'exploitation minière du phosphate aux chaînes d'approvisionnement des producteurs nord-américains de batteries. Le projet phare de First

Phosphate, la propriété Bégin-Lamarche située au Saguenay-Lac-Saint-Jean, Québec, contient une roche rare d'anorthosite ignée qui produit un phosphate de haute pureté avec un minimum d'impuretés.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Bennett Kurtz
Directeur Financier
bennett@firstphosphate.com
+1 (416) 200-0657

Relations avec les investisseurs : investor@firstphosphate.com
Relations médias : media@firstphosphate.com
www.FirstPhosphate.com

Suivez First Phosphate :

[Twitter](#)
[LinkedIn](#)

Informations prospectives et mises en garde

Ce communiqué de presse contient certaines déclarations et informations pouvant constituer des « énoncés prospectifs » et des « informations prospectives » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Dans certains cas, mais pas nécessairement dans tous, les énoncés prospectifs et les informations prospectives peuvent être identifiés par l'utilisation de termes prospectifs tels que « prévoit », « cible », « s'attend à » ou « ne s'attend pas à », « est prévu », « une opportunité existe », « est bien positionnée », « estime », « a l'intention », « suppose », « anticipe » ou « n'anticipe pas » ou « croit », ou des variantes de ces termes et expressions, ou par des déclarations indiquant que certaines actions, certains événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « devraient », « pourraient », « vont » ou « seront » entrepris, se produire ou être atteints, ainsi que d'autres expressions similaires. De plus, les déclarations contenues dans ce communiqué de presse qui ne sont pas des faits historiques sont des énoncés prospectifs, y compris, sans s'y limiter : les activités d'exploration et de production prévues par la Société ; les propriétés et la composition de tout phosphate extrait ; les plans de la Société pour une intégration verticale dans les chaînes d'approvisionnement nord-américaines et sa capacité à garantir la sécurité, la transparence et la souveraineté de la chaîne d'approvisionnement ; les plans futurs de la Société relatifs à la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien de la mine de phosphate Bégin-Lamarche (et la possibilité d'une extraction économique éventuelle de minéraux) ; le raffinage et le traitement du phosphate par la Société, la fourniture de matériaux pour batteries LFP, y compris le LFP et les matériaux actifs cathodiques (CAM), ainsi que la gestion de toute la chaîne de valeur ; la relance de la fabrication américaine et la révolution industrielle ; les effets du commerce national, de la sécurité, des tarifs douaniers et des restrictions à l'exportation ; les batteries LFP devenant la norme mondiale dans l'automatisation industrielle ; et le co-développement de la chaîne d'approvisionnement de la Société avec des partenaires majeurs.

Ces déclarations et autres informations prospectives sont fondées sur des hypothèses et des estimations que la Société juge appropriées et raisonnables dans les circonstances, mais qui pourraient s'avérer inexactes. Ces hypothèses comprennent, sans s'y limiter, celles énoncées dans les présentes et dans les documents publics de la Société, y compris le prospectus simplifié daté du 5 juin 2024, ainsi que : l'absence de perturbations importantes affectant les activités de la Société ou d'incapacité à accéder aux intrants nécessaires au projet ; que l'octroi de permis et le développement des projets se déroulent conformément aux attentes de la Société ; l'exactitude des estimations actuelles des ressources minérales de la Société et des résultats des essais métallurgiques ; certaines hypothèses de prix pour le P₂O₅ et le Fe₂O₃ ; une inflation et des prix des intrants de projet à des niveaux conformes aux prévisions ; le maintien des relations de la Société avec les Premières

Nations et autres groupes autochtones selon les attentes ; le maintien des relations de la Société avec d'autres partenaires et fournisseurs tiers selon les attentes ; et des relations gouvernementales conformes aux attentes de la Société.

Rien ne garantit que ces déclarations se révéleront exactes. Les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux prévus dans ces déclarations. Il n'est aucunement garanti qu'une opportunité quelconque sera réussie, commercialement viable, réalisée dans les délais ou dans le respect du budget, ni qu'elle générera des revenus, des économies ou des bénéfices significatifs, selon le cas, pour la Société. De plus, la Société encourra des coûts dans la poursuite de toute opportunité particulière, qui pourraient être significatifs. Ces facteurs et hypothèses ne constituent pas une liste exhaustive des éléments pouvant affecter la Société, et bien qu'ils doivent être pris en compte avec soin, ils doivent l'être conjointement avec les facteurs de risque décrits dans les autres documents déposés par la Société auprès des autorités canadiennes et américaines en valeurs mobilières, y compris, sans s'y limiter, la section « Facteurs de risque » de l'analyse de gestion de la Société datée du 29 janvier 2025 et le rapport annuel sur formulaire 20-F daté du 8 juillet 2024, disponibles sur SEDAR à l'adresse www.sedarplus.ca. Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs susceptibles d'entraîner un écart important entre les actions, événements ou résultats réels et ceux exprimés dans les informations prospectives, d'autres facteurs pourraient également provoquer des écarts. La Société ne s'engage aucunement à mettre à jour les informations prospectives, sauf si requis par les lois sur les valeurs mobilières applicables.



To view the source version of this press release, please visit <https://www.newsfilecorp.com/release/249222>